

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2021

Note de synthèse

Conformément à l'article L1523-13, §1, alinéa 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (ci-après le « CDLD »), les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun de points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents.

La présente note liste l'ensemble des décisions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'intercommunale RESA SA du 1^{er} juillet 2021 (ci-après « RESA » ou « la Société » ou « l'Intercommunale »).

Ordre du jour :

1. Désignation du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2021 à 2023 et fixation des émoluments ;
2. Pouvoirs.

1. Désignation du Réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2021 à 2023 et fixation des émoluments

Considérant que le réviseur PWC a démissionné de tous ses mandats au sein du groupe Enodia et donc, y compris, de son mandat de réviseur au sein de RESA, le commissaire de Resa désigné à l'Assemblée générale de juin 2020, ne terminera dès lors pas son mandat couvrant les exercices 2020 à 2022.

Malgré cela, le rapport de certification sans réserve des comptes 2020 a pu être obtenu avant la démission. Ceci nous aura permis de convoquer régulièrement et en temps utile l'Assemblée générale ordinaire du 2 juin 2021.

Il restera toutefois à obtenir du prochain commissaire les rapports spécifiques à destination des régulateurs (CWaPE et Creg) pour l'année 2020.

Le nouveau marché (1)

En date du 12 mai, suite aux événements susmentionnés et après validation du Comité d'audit, un marché public a été lancé en urgence afin de sélectionner un nouveau réviseur d'entreprises pour les exercices 2021 à 2023 (y inclus les rapports réglementaires spécifiques 2020).

Les sociétés consultées étaient : KPMG, Deloitte et BDO, soit trois des cinq plus importants cabinets d'audit en Belgique.

Les trois cabinets consultés ont décliné en raison de potentiels conflits d'intérêt liés au groupe Enodia et/ou ses filiales (KPMG et Deloitte) ou d'incompatibilité (BDO accompagne la mise en place du risk management chez Resa).

Le nouveau marché (2)

De multiples contacts ont dès lors été pris entre le 21 et le 24 mai afin d'identifier d'autres cabinets pouvant être candidats à la certification des comptes de Resa.

Trois cabinets ont été retenus : Grant Thornton, Rewise et Viera et Marchandise & Associés. Respectivement, un grand réseau international, un cabinet local de taille moyenne et un cabinet local de taille moins importante.

Un nouveau marché a été lancé en urgence le mardi 25 mai et adressé à ces trois soumissionnaires.

Proposition de décision

Sur recommandation du Comité d'audit et sur proposition du Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale de désigner, comme commissaire de Resa SA intercommunale pour les exercices 2021 à 2023 les cabinets Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL - Potvlietlaan 6, 2600 Berchem, représenté par M. Aman Kuderbux et Rewise SCRL - Rue des Vennes 151, 4020 Liège, représenté par M. Pascal Celen.

Les honoraires annuels de certification des comptes annuels s'élevant à 47.100 EUR pour Resa SA intercommunale.

Le mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

La décision motivée d'attribution du marché est jointe en annexe 1.

2. Pouvoirs.

Il importe que l'Assemblée donne mandat à un ou plusieurs membres du personnel de l'Intercommunale afin que ces derniers puissent réaliser l'ensemble des formalités administratives nécessaires ou utiles relatives aux décisions adoptées lors de la présente Assemblée générale.

Il est dès lors proposé à l'Assemblée générale de donner mandat, pour autant que de besoin, à M. Gil SIMON, Directeur général, à M. Luc MEYERS, Directeur comptable et à Mme Anne JACOBS, Assistante de direction, chacun avec la faculté d'agir seul et le pouvoir de substitution, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles relatives aux décisions adoptées lors de la présente Assemblée générale, y compris auprès du guichet d'entreprise, du Greffe du tribunal de commerce compétent, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'Administration de la TVA, de l'Administration des impôts sur le revenu et de toute Administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers).

Les actionnaires sont priés de faire connaître leur position sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour pour le 30 juin 2021 à 17 heures au plus tard.

La présente note de synthèse ainsi que l'ensemble de la documentation relative à l'Assemblée générale du 1^{er} juillet 2021 sont mises à disposition sur l'espace « Associés » qui est dédié à l'ensemble de nos actionnaires sur le site <http://www.resa.be/blog-ag/>.